

Protocole 2011-2013 du Contrat de rivière de l'Amblève: plus de 800 actions en faveurs de nos cours d'eau



Derrière le nom « Contrat rivière », se cache un concept de gestion participative de nos cours d'eau basé sur la concertation, la coordination et le dialogue entre les différents acteurs du bassin hydrographique.

Lorsqu'il est apparu, en 2002, initié par les communes, le Contrat de rivière de l'Amblève n'était pas encore très connu. Depuis, son statut n'a cessé d'être valorisé et son rôle s'est accru.

A présent, **il est désormais un outil indispensable de la gestion de l'eau**. Il est devenu une véritable interface entre l'administration de la Région wallonne et l'ensemble des usagers de nos vallées : communes, riverains, agriculteurs, pêcheurs, industriels, gérants de camping, naturalistes, etc.

Fort de cet appui, **toutes les communes** du bassin et l'ensemble des **partenaires** du projet ont signé, le vendredi 28 janvier 2011 à Lierneux, leur troisième **programme d'actions**, pour les années de 2011 à 2013, en faveur de nos cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du sous-bassin hydrographique de l'Amblève.

Ce programme est composé de 804 actions concrètes en faveur de nos rivières (Amblève, Warche, Salm, Lienne et leurs affluents) réparties en 7 grands thèmes basés notamment sur les futurs plans de gestion du SPW :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ;
- Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations ;
- Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique et des ressources en eau du bassin ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau ;
- Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière ;
- Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du Contrat de rivière.

Même si des résultats importants ont pu être enregistrés pour l'amélioration de nos cours d'eau ces dernières années, nous ne pouvons nous arrêter au milieu du gué. Il y a encore beaucoup à faire. Les 16 communes du bassin, dont celle de Stoumont, l'ont bien compris et continuent à s'engager et à se regrouper autour de ce magnifique projet. Aucune contrainte financière ou pénale n'est nécessaire : la volonté commune d'avancer vers un objectif où nous avons tous à y gagner suffit pour que ça marche !

Au total, ce sont 87 maîtres d'œuvres, publics et privés, qui ont compris l'utilité de leur adhésion, de leur apport et de leur collaboration à cette noble opération.

Jean-Pol Bleus, président du CRA disait encore dans son discours que « *notre patrimoine ne se limite pas aux structures architecturales bâties mais comporte également des richesses naturelles à la fois source de beauté, réservoir écologique et atout touristique, une de ces différentes vocations ne devant pas se développer au détriment des autres.*

Ce patrimoine est grandement menacé par notre négligence et notre insouciance, par sa surexploitation, par l'égoïsme et l'incompréhension de certains qui en voudraient l'usage exclusif à leur seul profit. La rivière, comme tout milieu naturel, n'est pas une « chasse gardée ». Elle doit être un lieu de rencontre où diverses activités se développent en harmonie et dans le respect de sa pérennité.

La première ambition de notre Contrat de rivière est de s'inscrire dans cette philosophie de développement durable ».

La cellule de coordination du Contrat rivière Amblève asbl
Place Saint Remacle, 32 à 4970 Stavelot
Tél : 080/282.435

Site internet : www.crambleve.com

Monsieur le Bourgmestre Didier Gilkinet signant pour la commune



Vues de l'assemblée lors de la cérémonie et du cocktail dans la salle du Vicinal à Lierneux



Exemple d'action réalisée dans la commune de Stoumont : réparation d'une passerelle sur la Lienne

